

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 785

15 avril 2010

SOMMAIRE

BSI-Multinvest SICAV	37663	MT Lux S.à r.l.	37679
C&L (Lux 1) S.à r.l.	37650	Nortec B.V.	37676
Dyadimmo S.A.	37678	O.E.M. SA	37676
Ech 2 Finco S. à r.l.	37645	Palais de l'Enfant S.à r.l.	37665
Ech 2 S.à r.l.	37634	Paryseine (Lux 1) S.à r.l.	37642
Ech Lux 2 (Darmstadter, Frankfurt) S.à r.l.	37656	RD Participations S.A.	37666
Erreuno S.A.	37680	RD Participations S.à r.l.	37666
Errevi S.A.	37680	Rock Ridge RE 5	37636
Esso Luxembourg	37646	Rock Ridge RE 5	37678
Euro Management Services S.A.	37651	Ruby Enterprises S.A.	37663
Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l.	37637	Sal. Oppenheim jr. & Cie KGaA	37674
Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l.	37634	Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A.	37675
Fairacre Properties (Lux) S.à r.l.	37640	S.C.I. Vinchigny	37677
Finter Fund Management Company S.A.	37662	Sigma Properties S.A.	37678
Fortuna Solidum S.C.A., SICAR	37637	Solar Industrial Group Holding	37658
Fumolux S.à r.l.	37640	Springboard Group S.à r.l.	37661
High Liquidity Investment Fund	37643	SRE Waterloo Properties Sàrl	37646
Inter-Solar S.à r.l.	37676	SSF International S.à r.l.	37658
ION Exploration Holdings S.à r.l.	37651	Storm A Holdings S.à r.l.	37636
Jacobson Properties S.A.	37679	Storm B Holdings S.à r.l.	37643
Kaiserkarree S.à r.l.	37672	S. Vallaeys & Cie	37675
Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l.	37662	Swiss Re Funds (Lux) I	37679
LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l.	37679	TC SYSTEMS Luxembourg	37678
Lumiere (Lux 1) S. à r.l.	37639	TI Expansion S.A.	37655
Lux-Edjar Luxembourg Sàrl	37651	T. Notte & Cie	37675
Maag Pump Systems S.à r.l.	37680	Ureprom	37658
Madill Holdings (Luxembourg) S. à r.l. ...	37656	VA No1 (Regnault) S.à r.l.	37637
Media Lario International S.A.	37680	Variolabel Sicav	37665
MexSpa Invest S.A.	37671	VDV Invest & Cie	37677
MexSpa Participations S.A.	37671	Wolverine International S.à r.l.	37679
MT Lux S.à r.l.	37678	Ycap Holding	37646
		Yotanka S.à r.l.	37677

Ech 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.959.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2009:

A démissionné du Conseil de Gérance avec effet au 2 juillet 2009

- Mme Brooking Mary, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période indéterminée

- M. Hemmen Aloyse, Administrateur, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- M. Spahni André, Administrateur, 56, Grätzlistrasse, CH-8152, Opfikon

- M. Ketterer Reto, Administrateur, 3-5, Gessnerallee, CH-8098, Zurich

Sont réélus au Conseil de Gérance pour une période indéterminée

- Mme Camilleri Sarah, Gérant, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- Mme Merz Gabriele, Gérant, 16, Theatinerstrasse, D-80333, München

- M.Gifford Mark, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ech 2 S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Imwinkelried Michaela / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010036674/23.

(100036065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.306.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1469 Luxembourg, 67, Rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg B 110855,

here represented by Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, dated February 12, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary, on January 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 932 of May 12, 2006; registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 110860.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid in.

III. The appearing party representing the whole corporate capital, the extraordinary general meeting of the sole shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Agenda

1. Waiver of the convening notice.
2. Amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

First and Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 2 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any land in Luxembourg or anywhere else.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed with the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

It may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or any company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company").

The Company may in particular:

- advance, lend, subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company."

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said party signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg B 110855, ici représentée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 février, 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 26 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 932 du 12 mai 2006, R.C.S. Luxembourg B 114306.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500) divisé en cinq cent parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. La partie comparante représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société.
3. Divers.

Résolution unique

L'associée unique DECIDE de modifier l'article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir toute terre à Luxembourg ou n'importe où ailleurs.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de tout autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

La Société pourra fournir toute assistance sous forme de crédit, garantie ou toute autre forme à ses filiales ou à chaque société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou à toute autre société qui est contrôlée directement ou indirectement par l'associée unique (ci-après la "Société Affiliée").

La Société pourra spécifiquement:

- Avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tout instrument financier de créance émis par toute société luxembourgeoise ou étrangère, avec ou sans garanties;

- Souscrire à toute forme de garantie, de gage ou tout autre instrument de garantie qu'elle ou la Société Affiliée jugera utile à l'accomplissement de ses contrats et obligations.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 février 2010. Relation: LAC/2010/7919. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01 MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010036869/110.

(100035774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Storm A Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 197.264,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 126.253.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010036657/16.

(100035555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Rock Ridge RE 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.752.

—
Die Bilanz vom 31 Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010036064/10.

(100034801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

VA No1 (Regnault) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.538.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2009:

A démissionné du Conseil de gérance avec effet au 2 juillet 2009

- M. Foxley Simon, Gérant de classe A, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres

Est élu au Conseil de gérance à partir du 2 juillet et pour une période Indéterminée

- M. Jenvrin Patrick, Gérant de classe A, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres

Sont réélus au Conseil de gérance pour une période indéterminée

- M. Hemmen Aloyse, Gérant de classe A, 33A, avenue J.F.Kennedy, L-1855, Luxembourg

- M. Spahni Andre, Gérant de classe A, 3-5, Gessnerallee, CH-8098, Zurich

- Raingold Paul, Gérant de classe B, 60, Avenue Hoche, F-75008, Paris

- Raingold Sharon, Gérant de classe B, 60, Avenue Hoche, F-75008, Paris

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VA No 1 (Regnault) S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Imwinkelried Michaela / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010036675/22.

(100036055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Fortuna Solidum S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 110.119.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 19 janvier 2010:

- L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS SARL, ayant son siège social à Espace Ariane, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Madeline BOUCHER / p.p. Sophie MARTINOT

Mandataire Commerciale / Mandataire Principale

Référence de publication: 2010036659/19.

(100035544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.860.

—
In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1469 Luxembourg, 67, Rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg B 110855,

here represented by Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, dated February 12, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary, on September 6, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 157 of January 23, 2006; registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 110860.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid in.

III. The appearing party representing the whole corporate capital, the extraordinary general meeting of the sole shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Agenda

1. Waiver of the convening notice.
2. Amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

First and Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 2 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any land in Luxembourg or anywhere else.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed with the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

It may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or any company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company").

The Company may in particular:

- advance, lend, subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company."

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said party signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg B 110855, ici représentée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 février, 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. La comparante est l'associée unique de la société Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 6 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 157 du 23 janvier 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500) divisé en cinq cent parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. La partie comparante représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société.
3. Divers.

Première résolution

L'associée unique DECIDE de modifier l'article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir toute terre à Luxembourg ou n'importe où ailleurs.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de tout autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

La Société pourra fournir toute assistance sous forme de crédit, garantie ou toute autre forme à ses filiales ou à chaque société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou à toute autre société qui est contrôlée directement ou indirectement par l'associée unique (ci-après la "Société Affiliée").

La Société pourra spécifiquement:

- Avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tout instrument financier de créance émis par toute société luxembourgeoise ou étrangère, avec ou sans garanties;

- Souscrire à toute forme de garantie, de gage ou tout autre instrument de garantie qu'elle ou la Société Affiliée jugera utile à l'accomplissement de ses contrats et obligations."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 février 2010. Relation: LAC/2010/7918. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01 MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010036875/110.

(100035767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Lumiere (Lux 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.182.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la Société du 24 février 2010.

En vertu du contrat de transfert de parts sociales daté du 24 février 2010, Monsieur Stuart Lammin, a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, à Monsieur Nick Aspinall, né le 8 août 1964, à Buxton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 17 Old Court Place, Londres, W8 4PL, Royaume-Uni.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2010.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2010036646/15.

(100035847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Fumolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5328 Contern, Bruechermillen.

R.C.S. Luxembourg B 115.091.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 18 février 2010

Il résulte de la liste de présence que les deux associés

Monsieur ANDRE Gilles, employé, né le 25.02.1965 demeurant à D-54340 LEIWEN, 2 Gerbergasse

Monsieur MENDES Victor, indépendant, né le 04.11.1975 demeurant à L-3520 DUDELANGE, 63, rue St Martin

Sont présents et représentent l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris les décisions suivantes:

Monsieur ANDRE Gilles cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (200) parts sociales d'une valeur nominale de (24,80) euros chacune de la société FUMOLUX SARL, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom METZLER de résidence à Luxembourg Bonnevoie en date du 23 mars 2006 à la société FRITZ HAHN GMBH & CO KG, Eurenner Strasse 51-53, D-54294 TRIER pour l'euro symbolique.

Monsieur MENDES Victor cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (200) parts sociales d'une valeur nominale de (24,80) euros chacune de la société FUMOLUX SARL, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom METZLER de résidence à Luxembourg Bonnevoie en date du 23 mars 2006 à la société FRITZ HAHN GMBH & CO KG; Eurenner Strasse 51-53, D-54294 TRIER pour l'euro symbolique.

Fait en deux exemplaires à Contern,

Signatures.

Référence de publication: 2010036648/25.

(100035795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.855.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Fairacre Properties Germany Limited Liability Partnership, a limited liability partnership, with registered office in GB W1U 1DU London, 25, James Street, registered with the Register of Commerce under number OC318960,

here represented by Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, dated February 12, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary, on September 6, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 94 of January 14, 2006; registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 110855.

II. The Company's share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000) divided into six hundred (600) shares of twenty-five euro (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid in.

III. The appearing party representing the whole corporate capital, the extraordinary general meeting of the sole shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Agenda

1. Waiver of the convening notice.

2. Amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

First and Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 2 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any land in Luxembourg or anywhere else.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed with the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

It may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or any company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company").

The Company may in particular:

- advance, lend, subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company."

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said party signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Fairacre Properties Germany Limited Liability Partnership, une société en commandite ayant son siège social au Royaume Uni, W1U 1DU Londres, 25 James Street, Registre de Commerce OC318960, ici représentée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 février, 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 6 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 94 du 14 janvier 2006, R.C.S. Luxembourg B 117111.

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15,000) divisé en six cent parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. La partie comparante représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société.
3. Divers.

Résolution unique

L'associée unique DECIDE de modifier l'article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir toute terre à Luxembourg ou n'importe où ailleurs.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de tout autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

La Société pourra fournir toute assistance sous forme de crédit, garantie ou toute autre forme à ses filiales ou à chaque société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou à toute autre société qui est contrôlée directement ou indirectement par l'associée unique (ci-après la "Société Affiliée").

La Société pourra spécifiquement:

- Avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tout instrument financier de créance émis par toute société luxembourgeoise ou étrangère, avec ou sans garanties;

- Souscrire à toute forme de garantie, de gage ou tout autre instrument de garantie qu'elle ou la Société Affiliée jugera utile à l'accomplissement de ses contrats et obligations."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 février 2010. Relation: LAC/2010/7910. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01 MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010036877/111.

(100035759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Paryseine (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.181.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la sociétés du 24 février 2010.

En vertu du contrat de transfert de parts sociales daté du 24 février 2010, Monsieur Stuart Lammin, a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, à Monsieur Nick Aspinall, né le 8 août 1964, à Buxton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 17 Old Court Place, Londres, W8 4PL, Royaume-Uni.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2010.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2010036645/15.

(100035851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Storm B Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.219.403,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.570.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Emanuela Brero' gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010036656/16.

(100035560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

High Liquidity Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.418.

In the year two thousand ten, on the second of February.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "High Liquidity Investment Fund", a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé in the form of a public limited liability company (société anonyme) having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.418, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1972 of 9 October 2009 (hereafter the "Company").

The meeting is opened at 4 p.m., with Miss Virginie Goret, private employee, with professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Carla Louro, private employee, with professional address at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Amendment of article 12.2 (g) of the articles of incorporation of the Company so as to give it the following wording: "The NAV as of any Valuation Day will be made available to investors at the registered office of the Company as soon as it is finalised and, in any event, within ten (10) Business Days following the relevant Valuation Day.";

2) Appointment of Mr Carl Brenninkmeijer as director of the Company;

3) Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting then takes the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to amend article 12.2 (g) of the articles of incorporation of the Company so as to give it henceforth the following wording:

"The NAV as of any Valuation Day will be made available to investors at the registered office of the Company as soon as it is finalised and, in any event, within ten (10) Business Days following the relevant Valuation Day."

Second resolution:

The general meeting resolves to appoint as supplementary director of the Company Mr Carl Brenninkmeijer, companies' director, born on 28 April 1954 in Amsterdam (The Netherlands), with professional address in Alcide de Gasperilaan, B-1804 Vilvoorde.

His term of office will expire after the annual general meeting of the year 2010.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le deux février.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "High Liquidity Investment Fund", une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.418, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1972 du 9 octobre 2009 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Virginie Goret, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Carla Louro, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 12.2 (g) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La VNI à chaque du Jour d'Evaluation sera mise à disposition des investisseurs au siège social de la Société dès que finalisée, et, dans tous les cas endéans les dix (10) jours ouvrables suivant le Jour d'Evaluation concerné."

2) Nomination de Monsieur Carl Brenninkmeijer comme administrateur de la Société;

3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12.2 (g) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La VNI à chaque du Jour d'Evaluation sera mise à disposition des investisseurs au siège social de la Société dès que finalisée, et, dans tous les cas endéans les dix (10) jours ouvrables suivant le Jour d'Evaluation concerné."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur supplémentaire de la Société Monsieur Carl Breninkmeijer, administrateur de sociétés, né le 28 avril 1954 à Amsterdam (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à Alcide de Gasperilaan, B-1804 Vilvoorde.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. GORET, C. LOURO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2010 LAC / 2010 / 6601. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010036887/123.

(100035523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Ech 2 Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.228.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2009:

A démissionné du Conseil de Gérance avec effet au 2 juillet 2009

- Mme Brooking Mary, Gérant, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période indéterminée

- M. Hemmen Aloyse, Administrateur, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Spahni André, Administrateur, 56, Grätzlistrasse, CH-8152, Opfikon

- M. Ketterer Reto, Administrateur, 3-5, Gessnerallee, CH-8098, Zurich

Sont réélus au Conseil de Gérance pour une période indéterminée

- Mme Camilleri Sarah, Gérant, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Mme Merz Gabriele, Gérant, 16, Theatinerstrasse, D-80333 München

- M.Gifford Mark, Gérant, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ech 2 Finco S.à r.l.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Imwinkelried Michaela / Martin Rausch
Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010036669/23.

(100036080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Eso Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.775.588,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.310.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2009

L'Assemblée confirme:

- que le mandat d'administrateur-délégué du Monsieur Hendrik Eduard Benne, né le 16 septembre 1951 à Nijmegen, Les Pays-Bas, domicile à 1E, van Trigtstraat, 2597 La Haye et du Monsieur Joseph Maria Van Roost, né le 13 avril 1955 à Louvain, Belgique, domicilié à 124, Baillet-Latourlei, 2930 Brasschaat, Belgique, a expiré.

Pour copie conforme
J. Maertz

Référence de publication: 2010036640/15.

(100036005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

SRE Waterloo Properties Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.435.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société du 26 février 2010

Les associés de SRE Waterloo Properties Sarl, ont décidé comme suit:

- de nommer T.C.G. Gestion S.A., une société anonyme enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro de registre B 67.822 ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 mars 2010.
Luxembourg Corporation Company SA
Signature
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010036643/17.

(100035858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Ycap Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 151.732.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Yariv ELBAZ, administrateur de sociétés, né à Casablanca (Maroc) le 28 février 1976, demeurant à CH-1206 Genève, 5, rue Albert Gos (Suisse),

ici représenté par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant professionnellement 3-11, rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 février 2010, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de YCAP HOLDING.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise au préalable.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout

administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 20 du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

37650

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (EUR 1.000)

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2. Est nommé administrateur:

Monsieur Yariv ELBAZ prénommé.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société Fiduciaire DEFLORENNE & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon (R.C.S. Luxembourg B 111.495).

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DEFLORENNE, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2010. Relation: LAC/2010/8183. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010036880/212.

(100035652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

C&L (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.156.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la Société du 24 février 2010.

En vertu du contrat de transfert de parts sociales daté du 24 février 2010, Monsieur Stuart Lammin, a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, à Monsieur Nick Aspinall, né le 8 août 1964, à Buxton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 17 Old Court Place, Londres, W8 4PL, Royaume-Uni.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2010.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2010036644/15.

(100035855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

ION Exploration Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.312.

—
Veuillez noter que l'associée unique, la société à responsabilité limitée ION International S.à r.l., a désormais son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 09 mars 2010.
Pour avis sincère et conforme
Pour ION Exploration Holdings S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010036665/14.

(100036133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Euro Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 34.766.

—
La liste des signatures autorisées au 25 février 2010 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010036666/13.

(100036104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Lux-Edjar Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 150.947.

—
In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Edjar International Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 7650 Birchmount Road, Markham, Ontario, L3R6B9, Canada, registered with the Ministry of consumer and Commercial Relations of the Province of Ontario, Canada, under the number 1551332, acting through its Luxembourg branch, Edjar International Inc., Luxembourg Branch, having its registered office at L-1463 Luxembourg, 21 rue du Fort Elisabeth, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 150.145 (hereafter referred to as the "Sole Member"),

Represented by Mr Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated February 17, 2010,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

The Sole Member is the sole member of Lux-Edjar Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 150.947, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on December 29, 2009, not yet published.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 92,000,000.- (ninety-two million US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars), to the amount of USD 92,050,000.- (ninety-two million and fifty thousand US Dollars) represented by the existing 49 (forty-nine) ordinary units, 1 (one) mandatory redeemable preferred units and by the issue of 92,000 (ninety-two thousand) additional mandatory redeemable

preferred units with a par value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each, subject to the payment of an amount of USD 9,750,000.- (nine million seven hundred and fifty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company;

2.- Subscription and payment of all the additional units by the Sole Member, by contribution in kind of a quota of shares;

3.- Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase and other related steps; and

4.- Other business.

The Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 92,000,000.- (ninety-two million US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars), to the amount of USD 92,050,000.- (ninety-two million and fifty thousand US Dollars), by the issue of 92,000 (ninety-two thousand) additional mandatory redeemable preferred units with a par value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each, and the payment of USD 9,750,000.- (nine million seven hundred and fifty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company, the whole amount to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the quota of shares described below.

Second resolution:

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

The Sole Member decides to issue 92,000 (ninety-two thousand) additional mandatory redeemable preferred units with a par value of USD 1,000.- (one thousand US Dollar) each, with the payment of USD 9,750,000.- (nine million seven hundred and fifty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company.

There now appeared Mr. Emmanuel Réveillaud, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Member by virtue of a proxy given by the Sole member on February 17, 2010 which will remain attached to the present deed.

It results from a contribution agreement dated February 12, 2010, duly signed by Edjar International Inc., Luxembourg Branch and the Company, that a quota of shares has been transferred to the Company.

According to a valuation report of Edjar International Inc., having its registered office at 7650 Birchmount Road, Markham, Ontario, L3R6B9, Canada, the total amount of the quota of shares is valued at USD 101,750,000.- (one hundred and one million seven hundred and fifty thousand US Dollars) who declared to subscribe for USD 101,750,000.- (one hundred and one million seven hundred and fifty thousand US Dollars).

The conclusions of the presaid report are as follows:

"The contribution of the quota of shares can be valued at USD 101,750,000.- (one hundred and one million seven hundred and fifty thousand US Dollars)."

Description of the contribution:

The contribution in kind consisting of the full and complete ownership of a quota of shares held by the Sole Member in the corporate capital of Rikona Food Limited, a company incorporated and organized under the laws of Hungary, with registered office at Dohány utca 12, H-1074 Budapest, for a total amount of USD 101,750,000.- (one hundred and one million seven hundred and fifty thousand US Dollars) (hereafter referred to as the "Hungarian quota"), this Hungarian quota being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 101,750,000.- (one hundred and one million seven hundred and fifty thousand US Dollars) on the basis of a valuation report issued by Edjar International Inc. (hereafter referred to as the "Valuation Report").

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of the Hungarian quota have been given to the undersigned notary by a copy of the Valuation Report issued by Edjar International Inc. attesting the current value and existence of the Hungarian quota.

Effective implementation of the contribution:

The appearing person declared that:

- the Hungarian quota can be transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Hungarian quota be transferred to him;
- the transfer of the Hungarian quota is effective today without qualification and a contribution agreement has already been signed; and
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Board of Managers' intervention:

Thereupon intervened Emmanuel Réveillaud, duly appointed special attorney of the Company, presenting an extract of the minutes of the board of managers having approved the valuation described above.

As a consequence Mr. Emmanuel Réveillaud acting on behalf of the Sole Member declared to subscribe in the name and on behalf of the said Edjar International Inc., Luxembourg Branch for 92,000 (ninety-two thousand) additional mandatory redeemable preferred units with a par value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) and to make payment in full for such new units and for the payment of USD 9,750,000.- (nine million seven hundred and fifty thousand US Dollars) by the contribution of the Hungarian quota to Lux-Edjar Luxembourg Sàrl.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allot 92,000 (ninety-two thousand) fully paid-up mandatory redeemable preferred units with a par value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each together with the payment of USD 9,750,000.- (nine million seven hundred and fifty thousand US Dollars) to the Sole Member.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Member decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at USD 92,050,000.- (ninety-two million and fifty thousand US Dollars), represented by two (2) classes of units as follows: forty-nine (49) ordinary units (hereinafter the "Ordinary Units) and 92,001 (ninety-two thousand and one) mandatory redeemable preferred units, (hereinafter the "Mandatory Redeemable Preferred Units", and together with the Ordinary Units shall be referred to as the "Units"), having a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of units are set forth below. All units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit février,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Edjar International Inc., une société constituée et organisée selon les lois canadiennes, avec siège social 7650 Birchmount Road, Markham, Ontario, L3R6B9, Canada, inscrite au Ministère de la Consommation et des Relations Commerciales de la province de l'Ontario, Canada, sous le numéro 1551332, agissant par le biais de sa succursale Edjar International Inc., Luxembourg Branch, avec siège social à L-1463 Luxembourg, 21 rue du Fort Elisabeth, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.145 (ci-après "l'Associé Unique"),

Représentée par Maître Emmanuel Réveillaud, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 17 février 2010,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant és-qualité, déclare et demande au notaire d'acter que:

Edjar International Inc., Luxembourg Branch est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée Lux-Edjar Luxembourg Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1463 Luxembourg, 21, du Fort Elisabeth, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.947, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 décembre 2009, pas encore publié.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 92,000,000.- (quatre-vingt-douze millions US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 50,000.- (cinquante mille US dollars) à un montant de

USD 92,050,000.- (quatre-vingt-douze millions et cinquante mille US Dollars) représenté par 49 (quarante-neuf) parts sociales ordinaires, 1 (une) part privilégiée obligatoirement rachetables et par l'émission de 92,000 (quatre-vingt-douze mille) nouvelles parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1,000.- (mille US dollars) chacune, moyennant paiement d'un montant de USD 9,750,000.- (neuf millions et sept cent cinquante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société;

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts par l'Associé Unique par apport en nature d'une participation;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée et toute autre étape;

4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 92,000,000.- (quatre-vingt-douze millions US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 50,000.- (cinquante mille US Dollars) à un montant de USD 92,050,000.- (quatre-vingt-douze millions et cinquante mille US dollars) par l'émission de 92,000 (quatre-vingt-douze mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1,000.- USD (mille US Dollars) chacune, pour être souscrit par le paiement d'un montant de USD 9,750,000.- (neuf millions et sept cent cinquante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société, le tout à être entièrement payé par une contribution en nature consistant en une participation décrite ci-dessous.

Deuxième résolution:

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

L'Associé Unique décide d'émettre 92,000 (quatre-vingt-douze mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1,000.- USD (mille US Dollars) chacune ainsi que le paiement d'un montant de USD 9,750,000.- (neuf millions sept cent cinquante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société.

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Emmanuel Réveillaud, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée par l'Associé Unique le 17 février 2010 qui sera annexée aux présentes.

Il résulte d'une convention d'apport datée du 12 février 2010, dûment signé par Edjar International Inc., Luxembourg Branch et la Société qu'une participation a été transférée à la Société.

Selon un rapport d'évaluation de Edjar International Inc. avec siège social à 7650 Birchmount Road, Markham, Ontario, L3R6B9, Canada, le montant total de la participation est évalué à USD 101,750,000.- (cent un millions sept-cent cinquante mille US Dollars) qui déclare souscrire pour USD 101,750,000.- (cent un millions sept-cent cinquante mille US Dollars).

Les conclusions du rapport précité sont les suivantes:

"La contribution de la participation peut être évaluée à USD 101,750,000.- (cent un millions sept-cent cinquante mille US Dollars).

Description de la contribution:

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété de la participation détenue par l'Associé Unique dans le capital social de Rikona Food Limited, une société constituée et organisée selon les lois hongroises avec siège social à Dohány utca 12, H-1074 Budapest, pour un montant total de USD 101,750,000.- (cent un millions sept-cent cinquante mille US Dollars) (ci-après dénommée "la Participation hongroise"), cette Participation hongroise étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 101,750,000.- (cent un millions sept-cent cinquante mille US Dollars) sur la base du rapport d'évaluation émis par Edjar International Inc. (ci-après dénommée le "Rapport d'Evaluation");

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de la Participation hongroise a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Rapport d'Evaluation émis par l'Associé Unique, attestant du montant actuel et l'existence de la Participation hongroise, de son appartenance et de sa valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport:

Le comparant déclare que:

- la Participation hongroise peut être transférée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander l'acquisition de la Participation hongroise;
- le transfert de la Participation hongroise est effective aujourd'hui sans qualification et la convention de cession est déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les États respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis des tiers.

Intervention du conseil de gérance:

Est alors intervenu Monsieur Emmanuel Réveillaud, en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en présentant les minutes du conseil de gérance de celle-ci ayant approuvé l'évaluation décrite.

En conséquence Monsieur Emmanuel Réveillaud agissant au nom de Edjar International Inc., Luxembourg Branch déclare souscrire au nom et pour le compte de Edjar International Inc., Luxembourg Branch 92,000 (quatre-vingt-douze mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1,000.- USD (mille US Dollars) et de procéder à leur entier paiement ainsi qu'au paiement de USD 9,750,000.- (neuf millions et sept cent cinquante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société par l'apport de la Participation hongroise à la Société.

L'Associé Unique se résout d'accepter alors lesdites souscriptions et libération et d'émettre et allouer 92,000 (quatre-vingt-douze mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables entièrement payées d'une valeur nominale de USD 1,000.- (mille US Dollars) chacune, ainsi que de procéder au paiement de USD 9,750,000.- (neuf millions et sept cent cinquante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. "Le capital social est fixé à USD 92,050,000.- (quatre-vingt-douze millions cinquante mille US Dollars) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: quarante-neuf (49) parts ordinaires (ci-après les "Parts Ordinaires") et 92,001 (quatre-vingt-douze mille et une) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les "Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables" et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les "Parts"), ayant toutes une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1,000.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent".

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: E. REVEILLAUDE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 février 2010. Relation: LAC/2010/7705. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010036891/232.

(100035754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

TI Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 127.506.

Rectificatif du dépôt effectué le 26 juin 2007 sous le numéro L070080710

Suite à une erreur matérielle lors du dépôt effectué le 26 juin 2007 sous le numéro L070080710, il y a lieu de corriger la durée du mandat de Monsieur Denis PRADON, délégué à la gestion journalière de la Société, en durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2013.

Toutes les autres dispositions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Ti Expansion S.A.

Signature

Référence de publication: 2010036667/16.

(100035968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Ech Lux 2 (Darmstadter, Frankfurt) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.312.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2009:

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 2 juillet 2009

- Mme Brooking Mary, Administrateur, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période indéterminée

- M. Hemmen Aloyse, Administrateur, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Mme Camilleri Sarah, Administrateur, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Spahni André, Administrateur, 3-5, Gessnerallee, CH-8098, Zurich

- M. Gifford Mark, Administrateur, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ech Lux 2 (Darmstadter, Frankfurt) S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Imwinkelried Michaela / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010036668/20.

(100036084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Madill Holdings (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.870.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the 18th day of January.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Esad SABOTIC, private employee, residing professionally at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, acting in the name and on behalf of MADILL HOLDINGS (DELAWARE) LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (U.S.A.), and registered with the Secretary of the State of Delaware, under number 3977009,

by virtue of a proxy given on the twenty second day of December, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "MADILL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à.r.l.", having its principal office in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed on the 10th of June 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1099 of the 26th of October 2005.

- that the articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on 21st of June 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1271 of the 25th of November 2005

- that the capital of the corporation "MADILL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à.r.l." is fixed at ONE MILLION TWENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY-FIVE US DOLLARS (1,027,285.-USD) represented by TWENTY-NINE THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY-ONE (29,351) shares with a par value of THIRTY-FIVE US DOLLARS (35.-USD) each, fully paid up;

- that MADILL HOLDINGS (DELAWARE) LLC prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 22nd, 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at December 22nd, 2009, being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all issued units and/ or the shareholders register;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at thousand euros (1,000.- Euros).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

a comparu:

Monsieur Esad SABOTIC, employé privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de MADILL HOLDINGS (DELAWARE) LLC, une société, constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, et immatriculée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 3977009,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MADILL HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date du 10 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1099 du 25 octobre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1271 du 25 novembre 2005,

- que le capital social de la société MADILL HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l. s'élève actuellement à un million vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars américains (1.027.285,- USD) représenté par vingt-neuf mille trois cent cinquante et une (29.351) parts sociales d'une valeur nominale de TRENTE-CINQ DOLLARS AMERICAINS (35.- USD) chacune, entièrement libérées;

- que MADILL HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l., précitée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 22 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 22 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et /ou du registre des associés;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille Euros (1.000.-Euros)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. SABOTIC, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 20 janvier 2010, Relation: LAC/2010/2945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010036918/105.

(100035530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Solar Industrial Group Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 149.567.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 mars 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010036634/13.

(100034933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Ureprom, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 149.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 mars 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010036635/13.

(100034929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

SSF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 88.900.

In the year two thousand ten,

On the fifth of March,

Before us Maître Joseph GLODEN, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) The Company VEEGEE HOLDINGS LIMITED, a company established under the laws of Cyprus, having its registered office in 1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, 1st Floor, Flat/Office 101, P.C. 3107 Limassol (Neapoli), Cyprus, registered in the commercial register of Nicosia, number HE 196694,

acting as associate of "SSF International, S.à r.l.", named below,

duly represented by Mrs Martine KAPP, private employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Limassol, on the 12th of February 2010,

2) The Company EQUITY HOLDING-ÖJVIND NORBERG AB, a company established under the laws of Sweden, having its registered office in Pålänsvägen 31, 133 33 Saltsjöbaden, Sweden, registered in the Swedish commercial register (Bolagsverket) in SE-Sundsvall, number 556790-7067,

acting as associate of "SSF International, S.à r.l.", named below,

duly represented by Mr Eric LECLERC, private employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Saltsjöbaden on February 4, 2010.

3) Mrs Martine KAPP, private employee, with professional address at Luxembourg, acting in her capacity as duly authorized A signatory manager of "SSF International, S.à r.l.", named below.

4) Mr. Eric LECLERC, private employee, with professional address at Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized B signatory manager of "SSF International, S.à r.l.", named below.

The prenamed proxies, after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to state:

A) The Company "SSF INTERNATIONAL, S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 88.900, was incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on August 13, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1532 on October 24, 2002,

modified by a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 23, 2008, published in the Mémorial C, number 2356 on September 26, 2008.

B) The capital of the Company is fixed at twenty-three thousand seven hundred seventy-five Euro (23,775.00 EUR) divided into nine hundred fifty-one (951) shares with a par value of twenty-five Euro (25.00 EUR) per share.

C) By deed under private seal dated June 2, 2008, Mr Anders JOHANSSON, company director, residing in 17, Cadogan Square, London SW1X 0HT, United Kingdom, sold to the Company VEEGEE HOLDINGS LIMITED, prenamed, nine hundred twelve (912) shares of the Company "SSF International, S.à r.l.", prenamed.

The transfer of shares is effective and valid from June 2, 2008 on.

D) By deed under private seal dated December 18, 2009, Mr Öjvind NORBERG, company director, residing at Pålänsvägen 31, 133 33 Saltsjöbaden, Sweden, sold to the Company EQUITY HOLDING-ÖJVIND NORBERG AB, prenamed, thirty-nine (39) shares of the Company "SSF International, S.à r.l.", prenamed.

The transfer of shares is effective and valid from December 18, 2009 on.

The copies of the transfers, after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

E) The appearing persons Mrs Martine KAPP and Mr. Eric LECLERC, prenamed, acting jointly in their capacities of one A and one B signatory manager of the company "SSF International, S.à r.l.", declare to accept the transfers of shares for the Company in accordance with article 190 of the law on commercial companies of September 18, 1933 and in pursuance of article 1690 of the Civil Code and they declare to dispense the shareholders to notify by bailiff to the Company and they also declare to have no objection that could stop the effect of the transfers.

F) As a result of the transfers of shares and the acceptance of the managers of the company, the appearing persons resolve to amend article 6 of the bye-laws of the Company which henceforth will read as follows:

" **Art. 6.** The capital of the company is fixed at twenty-three thousand seven hundred seventy-five Euro (23,775.00 EUR) divided into nine hundred fifty-one (951) shares with a par value of twenty-five Euro (25.00 EUR) per share.

These shares are subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares
1) VEEGEE HOLDINGS LIMITED	
1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, 1 st Floor, Flat/Office 101, P.C. 3107 Limassol (Neapoli), Cyprus nine hundred twelve shares	912
2) EQUITY HOLDING-ÖJVIND NORBERG AB,	
Pålnäsvägen 31, 133 33 Saltsjöbaden, Sweden, thirty-nine shares	39
Total: nine hundred fifty-one shares	951

The capital has been entirely subscribed and fully paid in."

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille dix,

Le cinq mars,

Pardevant Nous Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société de droit chypriote VEEGEE HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à 1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, 1st Floor, Flat/Office 101, P.C. 3107 Limassol (Neapoli), Cyprus, inscrite au Registre de Commerce de Nicosia, numéro HE 196694,

agissant en sa qualité d'associée de la Société "SSF International, S.à r.l.", ci-après nommée,

représentée aux fins des présentes par Madame Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Limassol, le 12 février 2010,

2) La société EQUITY HOLDING-ÖJVIND NORBERG AB, une société de droit suédois, établie et ayant son siège social à Pålnäsvägen 31, 133 33 Saltsjöbaden, Suède, inscrite au Registre de Commerce suédois (Bolagsverket) à SE-Sundsvall, sous le numéro 556790-7067,

agissant en sa qualité d'associée de la Société "SSF International, S.à r.l.", ci-après nommée,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Saltsjöbaden le 04 février 2010.

3) Madame Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de signature A de la Société "SSF International, S.à r.l.", ci-après nommée.

4) Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de signature B de la Société "SSF International, S.à r.l.", ci-après nommée.

Les prédites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire qu'acter ce qui suit:

A) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "SSF International, S.à r.l." (la Société), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88.900, a été constituée suivant acte reçu Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1532 du 24 octobre 2002, modifiée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 2356 du 26 septembre 2008.

B) Le capital social est fixé à vingt-trois mille sept cent soixante-quinze euros (23.775,00 EUR), représenté par neuf cent cinquante et une (951) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) par part sociale.

C) Suivant acte sous seing privé daté du 02 juin 2008, Monsieur Anders JOHANSSON, company director, demeurant à 17, Cadogan Square, London SW1X 0HT, Royaume-Uni, a cédé à la Société VEEGEE HOLDINGS LIMITED, prénommée, ses neuf cent douze (912) parts sociales de la Société "SSF International, S.à r.l.", prénommée.

La cession de parts est effective et valable entre parties à partir du 02 juin 2008.

D) Suivant acte sous seing privé daté du 18 décembre 2009, Monsieur Öjvind NORBERG, company director, demeurant à Pålänsvägen 31, 133 33 Saltsjöbaden, Suède, a cédé à la Société EQUITY HOLDING-ÖJVIND NORBERG AB, prénommée, ses trente-neuf (39) parts sociales de la Société "SSF International, S.à r.l.", prénommée.

La cession de parts est effective et valable entre parties à partir du 18 décembre 2009.

Les copies des cessions de parts resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

E) Les comparants Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC, prénommés, agissant conjointement en leur qualité de gérants de signature A et de signature B de la société "SSF International, S.à r.l.", déclarent accepter les prédites cessions de parts pour compte de la Société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil et ils déclarent dispenser les cessionnaires de les faire signifier par voie d'huissier à la Société et n'avoir entre leurs mains aucune opposition qui puisse en arrêter l'effet.

F) A la suite des transferts de parts sociales et de l'acceptation des transferts par les gérants de la Société, les associés la société VEEGEE HOLDINGS LIMITED et la société EQUITY HOLDING-ÖJVIND NORBERG AB, prénommées, représentées comme indiqué ci-avant, décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-trois mille sept cent soixante-quinze euros (23.775,00 EUR), représenté par neuf cent cinquante et une (951) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) par part sociale.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
1) VEEGEE HOLDINGS LIMITED	
1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, 1 st Floor, Flat/Office 101, P.C. 3107 Limassol (Neapoli), Cyprus neuf cent douze parts sociales	912
2) EQUITY HOLDING-ÖJVIND NORBERG AB,	
Pålänsvägen 31, 133 33 Saltsjöbaden, Sweden, trente-neuf parts sociales	39
Total: neuf cent cinquante et une parts sociales	951

Le capital est entièrement souscrit et libéré."

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, M. KAPP, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 08 mars 2010. Relation: GRE/2010/785. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, 11 mars 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010036894/154.

(100035697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Springboard Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 94.146,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

En vertu d'une cession de parts sociales intervenue le 24 décembre 2009:

- Silver Lake Partners III Cayman (AIV III), L.P. a cédé 389 parts sociales de chaque classe de parts sociales de la Société; et

- Silver Lake Technology Investors III Cayman, L.P. a cédé 2 parts sociales de chaque classe de parts sociales de la Société

à SLP Springboard Co-Invest, L.P., une société régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman.

En vertu d'une cession de parts sociales intervenue le 30 décembre 2009, Silver Lake Partners III Cayman (AIV III), L.P. a cédé 117 parts sociales de chaque classe de parts sociales de la Société à SLP Springboard Co-Invest, L.P.

Suite aux cessions mentionnées ci-dessus, Silver Lake Partners III Cayman (AIV III), L.P. détient 365.283 parts sociales dans chaque classe de parts sociales de la Société; Silver Lake Technology Investors III Cayman, L.P détient 1.516 parts sociales dans chaque classe de parts sociales de la Société et SLP Springboard Co-Invest, L.P. détient 11.852 parts sociales dans chaque classe de parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Springboard Group S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010036663/25.

(100035402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Finter Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.352.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 24 février 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011:

- M. Michiel Hagens, Président du Conseil d'Administration, Claridenstrasse 35, CH-8022 Zurich
- M. Roberto C. Garobbio, Membre du Conseil d'Administration, Claridenstrasse 35, CH-8022 Zurich
- M. Gilbert Schintgen, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Eric Delissy, Membre du Conseil d'Administration, 22, Chemin des Grands-Bonnets, CH-1293 Bellevue

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Finter Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010036670/19.

(100036077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.191.200,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.251.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite de l'associée unique de la Société en date du 9 mars 2010 que:

- 1) le nombre de gérants de la Société a été réduit de 4 à 3;
 - 2) M. James Patrick FOGARTY a été révoqué avec effet immédiat de son mandat de gérant de la Société;
- Partant, le Conseil de gérance de la Société est composé, depuis le 9 mars 2010, comme suit:

- John Samuel KEEN
- William J. FOX
- Daniel EHRMANN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010036639/19.

(100036019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

BSI-Multinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 74.740.

Extrait de la résolution circulaire du 17 décembre 2009:

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2009:

- Mr Michel DELLA LIBERA, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Est coopté au Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} janvier 2010:

- Mr Nicola BATTALORA, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BSI-Multinvest Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Imwinkelried Michaela / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010036676/17.

(100036051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Ruby Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.408.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the twenty-seventh day of January.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Céline BESSIN, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of SIFORT S.A., a company having its registered office at L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 103.728), by virtue of a proxy given on January 21, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation RUBY ENTERPRISES S.A., having its principal office in L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, has been incorporated under the laws of the Bahamas and transferred in Luxembourg pursuant to a notarial deed on March 14 October 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 466 of March 3, 2006. The Articles of Incorporation have not been modified since today;

- that the capital of the corporation RUBY ENTERPRISES S.A. is fixed at seventy-five thousand two hundred and eighty-nine Euro ninety-three cent (EUR 75,289.93) represented by six thousand six hundred and sixteen (6,616) shares with a par value of eleven Euro thirty-eight cent (EUR 11.38) each, fully paid up;

- that SIFORT S.A. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31 December 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31 December 2009 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units and or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de SIFORT S.A., une société ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 103.728),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 janvier 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société RUBY ENTERPRISES S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, a été constituée au Bahamas et transférée à Luxembourg suivant acte notarié en date 14 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 466 du 3 mars 2006 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société RUBY ENTERPRISES S.A. s'élève actuellement à soixante quinze mille deux cent quatre vingt neuf euros et quatre vingt treize cents (75.289,93 EUR) représenté par six mille six cent seize (6.616) actions d'une valeur nominale de onze euros trente-huit cents (11,38 EUR) chacune, entièrement libérées;

- que SIFORT S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (EUR 1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BESSIN, B. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2010. Relation: LAC/2010/5369. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036897/99.

(100035838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Variolabel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.805.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2010.

Pour Variolabel SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010036633/15.

(100035122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Palais de l'Enfant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 56A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 26.537.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Camille FRERES, retraité, demeurant à L-2133 Luxembourg, 72, rue Nicolas Martha;
- 2) Madame Claudine ZIMMER, sans état particulier, demeurant à L-2133 Luxembourg, 72, rue Nicolas Martha.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PALAIS DE L'ENFANT S.à r.l., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 56A, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 7 septembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 364 du 15 décembre 1987, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 5 novembre 2001, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C, numéro 367 du 6 mars 2002, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 26.537.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Camille FRERES, prénommé, deux cent cinquante parts sociales,	250
2) à Madame Claudine ZIMMER, prénommée, deux cent cinquante parts sociales,	250
Total: cinq cents parts sociales,	500

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérante technique de la Société est accordée à Madame Claudine ZIMMER, prénommée.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée des associés.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Camille FRERES, Claudine ZIMMER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 mars 2010, Relation: LAC/2010/9403. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 mars 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010036862/49.

(100035546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

**RD Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RD Participations S.A.).**

Siège social: L-2409 Strassen, 8, Rackenberg.

R.C.S. Luxembourg B 128.389.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RD Participations S.A.", ayant son siège social au 8, Rackenberg, L-2409 Strassen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128 389 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1466, le 16 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DRESCHER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas CUISSET, employé privé, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B Heienhaff.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sylvain LESAFFRE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Monsieur le président déclare et prie le notaire de reconnaître que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant ensemble l'intégralité du capital social actuellement fixé à cinquante mille Euros (€ 50.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée;
2. Reformulation subséquente des statuts de la Société;
3. Acceptation de la démission des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes de la Société;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nomination des gérants; et
6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir valablement délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de convertir la forme juridique de la Société sans discontinuité de sa personnalité juridique et de la transformer d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de reformuler entièrement les statuts de la Société pour les adapter aux résolutions ci-dessus et leur conférer désormais la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra acquérir, gérer et mettre en valeur des immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "RD Participations S.à r.l."

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (€ 50.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut, racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou par celle de son gérant-délégué ou par la signature collective de deux (2) gérants.

Si le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

En cas d'absence du président du conseil de gérance, la présidence de la réunion est confiée au gérant le plus ancien en rang. Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas d'urgence, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une provision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi."

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de M. Robert Dennewald, de Mme Claudine Dennewald-Margue et de M. François Dennewald en qualité d'administrateurs, ainsi que de Mlle Isabelle Dennewald en qualité de commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

Les associés décident de donner décharge à M. Robert Dennewald, à Mme Claudine Dennewald-Margue et à M. François Dennewald en qualité d'administrateurs et à Mlle Isabelle Dennewald en qualité de commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer en qualité de gérant M. Robert Dennewald, ingénieur, ayant son domicile au 8, Cité Rackenberg, L-2409 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Dont Procès-verbal, fait et passé à Sennigerberg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-P. DRESCHER, N. CUISSET, S. LESAFFRE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 mars 2010 Relation: ECH/2010/258 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 08 mars 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010036965/263.

(100035934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

MexSpa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.568.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 2010

- L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Carlos Fernandez Gonzalez, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 400, Campos Eliseos à MEX-11000 Mexico City, Monsieur Luis Manuel Sanchez Carlos, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 400, Campos Eliseos à MEX-11000 Mexico City et Monsieur Antonino Fernandez Rodriguez, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 1400 Campos Eliseos, Edificio Parque Reforma à MEX-11000 Mexico City, de leurs fonctions d'administrateurs de classe A de la société, avec effet immédiat.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alejandro Duclaud Gonzalez De Castilla, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 220, Monte Pelvoux à MEX-11000 Mexico City, de ses fonctions d'administrateur de classe B de la société, avec effet immédiat.

- L'Assemblée nomme, la société PORMA Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de classe A. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010036622/23.

(100035330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

MexSpa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.569.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2010

- L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Carlos Fernandez Gonzales, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 1400, Campos Eliseos à MEX-11000 Mexico City, de Monsieur Luis Manuel Sanchez Carlos, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 400, Campos Eliseos à MEX-11000 Mexico City et de Monsieur Antonio Fernandez Rodriguez, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 1400, Campos Eliseos, Edificio Parque Reforma à MEX-11000 Mexico City, de leur poste d'administrateurs de classe A de la société.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alejandro Duclaud Gonzalez De Castilla, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 220, Monte Pelvoux à MEX-11000 Mexico City, de son poste d'administrateur de classe B de la société.

- L'Assemblée nomme la société PORMA Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de classe A de la société. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010036623/23.

(100035331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.407.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 132440, and

CR KaiserKarree Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2546 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 132783,

both here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies established on February 18, 2010 and February 24, 2010, respectively.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholders, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Kaiserkarree S.à r.l." (the Company) with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135140, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 294 of February 5, 2008, which bylaws have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary of November 26, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 100 of January 14, 2010.

II. The Company's share capital is currently fixed at three million four hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 3.437.500,00) represented by one hundred and thirty-seven thousand five hundred (137.500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of nine hundred and seventy thousand Euro (EUR 970.000,00) in order to raise it from its present amount of three million four hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 3.437.500,00) to four million four hundred and seven thousand five hundred Euro (EUR 4.407.500,00) by the creation and issuance of thirty-eight thousand eight hundred (38.800) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the New Shares).

Subscription - Payment

- TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for nineteen thousand four hundred (19.400) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, and fully pays them up in the amount of four hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 485.000,00) by contribution in cash in the same amount;

- CR KaiserKarree Holding, prenamed, resolves to subscribe for nineteen thousand four hundred (19.400) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, and fully pays them up in the amount of four hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 485.000,00) by contribution in cash in the same amount.

The total amount of nine hundred and seventy thousand Euro (EUR 970.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5.1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is fixed at four million four hundred and seven thousand five hundred Euro (EUR 4.407.500,00) represented by one hundred and seventy-six thousand three hundred (176.300) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, who is known to the notary by his/her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132440, et

CR KaiserKarree Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen, L-2546 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132783,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Gaël Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données respectivement le 18 février 2010 et le 24 février 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Kaiserkarree S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135140, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 294 du 5 février 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 26 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 100 du 14 janvier 2010.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois millions quatre cent trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 3.437.500,00) représenté par cent trente-sept mille cinq cents (137.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent soixante-dix mille Euro (EUR 970.000,00) pour le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 3.437.500,00) à quatre millions quatre cent sept mille cinq cents Euro (EUR 4.407.500,00) par la création et l'émission de trente-huit mille huit cents (38,800) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (les Nouvelles Parts).

Souscription - Libération

- TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., précitée, déclare souscrire à dix-neuf mille quatre cents (19.400) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de quatre cent quatre-vingt cinq mille Euro (EUR 485.000,00) par apport en numéraire du même montant.

- CR KaiserKarree Holding, précitée, déclare souscrire à dix-neuf mille quatre cents (19.400) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de quatre cent quatre-vingt cinq mille Euro (EUR 485.000,00) par apport en numéraire du même montant.

Un montant de neuf cent soixante-dix mille Euro (EUR 970.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quatre millions quatre cent sept mille cinq cents Euro (EUR 4.407.500,00) représenté par cent soixante-seize mille trois cents (176.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} mars 2010. Relation: LAC/2010/8816. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010036960/124.

(100035875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Sal. Oppenheim jr. & Cie KGaA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 42.697.

Auszug aus zwei außerordentlichen Generalversammlungen der Sal. Oppenheim jr. & Cie. KGaA vom 22.12.2009 und 12.02.2010

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung der Sal. Oppenheim jr. & Cie. KGaA vom 22.12.2009 geht hervor, dass die Sal. Oppenheim jr. & Cie. Verwaltungs AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter HRB 68.330 (die „Komplementär AG“), als persönlich haftende Gesellschafterin (associée commanditée) aufgenommen wurde.

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung der Sal. Oppenheim jr. & Cie. KGaA vom 12. Februar 2010 geht hervor, dass die Gesellschaft aufgrund des Ausscheidens der persönlich haftenden Gesellschafter (associés commandités) Friedrich Carl JANSSEN und Dieter PFUNDT und dem Eintritt der Komplementär AG beschlossen hat, § 7 Abs. 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt neu zu Fassen:

„Persönlich haftende Gesellschafter sind die Herren

Matthias Graf von Krockow, Köln, Bankier,

Christopher Freiherr von Oppenheim, Köln, Bankier, sowie die

Sal. Oppenheim jr. & Cie. Verwaltungs AG, Köln (die „Komplementär AG“).“

Als persönlich haftende Gesellschafter (associés commandités) der Sal. Oppenheim jr. & Cie. KGaA verbleiben folglich die Herren Matthias GRAF von KROCKOW, Christopher FREIHERR von OPPENHEIM sowie die Sal. Oppenheim jr. & Cie. Verwaltungs AG.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. März 2010.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. KGaA

Max Kremer

Référence de publication: 2010036624/28.

(100035191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.099.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 10. März 2010

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung der Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A. vom 10.3.2010 geht hervor, dass die Generalversammlung beschlossen hat:

I. die Mandate als Verwaltungsratsmitglieder der Herren Friedrich Carl JANSSEN und Dieter PFUNDT mit Wirkung zum 10.3.2010 zu beenden und

II. die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft demgemäß von sechs (6) um zwei (2) auf nunmehr vier (4) zu reduzieren.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. März 2010.

Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A.

in Vertretung Max Kremer

Référence de publication: 2010036625/18.

(100035216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

T. Notte & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 137.553.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 22 janvier 2010 à 11 heures

Résolutions

1. L'assemblée approuve la liquidation volontaire de la société. A ce jour, la société est donc dissoute et liquidée.

2. L'assemblée approuve que les livres comptables de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Peggy Krauss / Vincent Demeuse / Tom Notte

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2010037127/18.

(100035910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

S. Vallaey & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 123.720.

—
Extrait Du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} janvier 2010 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve le transfert du siège social du Zoning Industriel à L-8287 Kehlen, au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Stefaan Vallaey

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2010037129/16.

(100036020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

O.E.M. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 79.406.

—
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu en date du 16 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010037132/11.

(100036011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Nortec B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 110.268,59.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 90.571.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée des associés de la société, tenue extraordinairement à Luxembourg le 11 mars 2010 à 10 heures

Résolution

L'assemblée générale ACCEPTE la démission de
EUROLEX MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 40.722, sise 47, Bd. Royal, L-2249 Luxembourg
comme gérant de la Société remise le 15 janvier 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de nommer comme nouveau gérant pour une durée illimitée:

Mme Sabine PERRIER, née le 22/04/1959 à Thionville, France, et avec adresse professionnelle au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Mme Perrier sera le gérant unique en remplacement du gérant démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 124, boulevard de La Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère & conforme

Sabine PERRIER

Gérant

Référence de publication: 2010037136/28.

(100035715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Inter-Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 147.101.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 mars 2010

Aux termes des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 8 mars 2010, l'associé unique de la Société a décidé de procéder au transfert du siège social de la Société.

Il en résulte que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat du L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037143/15.

(100035531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

S.C.I. Vinchigny, Société Civile.

Siège social: L-8611 Platen, 7, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg E 2.668.

La gérance de la S.C.I. VINCHIGNY Informe les changements d'adresse suivants en date du 10 mars 2010:

- Le nouveau siège est fixé à L-8611 Platen, 7, rue du Pont;
- Les associés ont leur nouvelle adresse à:
 - * Monsieur SOUVIGNIER Jean-Marc: L-8611 Platen, 7, rue du Pont;
 - * Madame CONZEMIUS Monique: L-8611 Platen, 7, rue du Pont;
 - * Monsieur SOUVIGNIER Gilles: L-8611 Platen, 7, rue du Pont;
 - * Madame SOUVIGNIER Carole: L-8611 Platen, 7, rue du Pont;
- Les membres de l'organe de gestion ont leur nouvelle adresse à:
 - * Monsieur SOUVIGNIER Jean-Marc: L-8611 Platen, 7, rue du Pont;
 - * Madame CONZEMIUS Monique: L-8611 Platen, 7, rue du Pont;
 - * Monsieur SOUVIGNIER Gilles: L-8611 Platen, 7, rue du Pont;
 - * Madame SOUVIGNIER Carole: L-8611 Platen, 7, rue du Pont;

Référence de publication: 2010037124/19.

(100035398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Yotanka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.755.

Extrait des résolutions de l'associé unique

L'associé unique de la société à responsabilité limitée YOTANKA S.à r.l., a pris en date du 01/03/2010, la résolution suivante:

- Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:
L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich

Luxembourg, le 01/03/2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010037125/16.

(100035736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

VDV Invest & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.123.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 14 octobre 2009 à 10 heures

Résolutions

1. L'assemblée approuve la liquidation volontaire de la société. A ce jour, la société est donc dissoute et liquidée.
2. L'assemblée approuve que les livres comptables de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Peggy Krauss / Solange Leurquin / Vincent Demeuse

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2010037126/17.

(100036129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Rock Ridge RE 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.752.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010036066/10.

(100034798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Sigma Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036069/10.

(100034369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

MT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 26, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 126.917.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010036073/11.

(100034351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

TC SYSTEMS Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 51.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour TC SYSTEMS Luxembourg

Me Veerle WILLEMS

Par mandat

Référence de publication: 2010036078/13.

(100034331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Dyadimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 134.729.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036077/10.

(100034337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

MT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 26, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 126.917.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010036075/11.

(100034348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Swiss Re Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.254.

Le Bilan au 31 Octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

Signature

Référence de publication: 2010036084/13.

(100034474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Jacobson Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.582.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036079/10.

(100034282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.302.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036089/10.

(100034457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Wolverine International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 89.115.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010036092/10.

(100034448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Maag Pump Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 487.340,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.254.

Extrait des résolutions prises l'associé unique en date du 9 mars 2010

La société ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, à L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 47.771, a été nommée en qualité de Réviseur d'Entreprise de la Société avec effet au 9 janvier 2009 pour une période se terminant lors de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010036620/15.

(100035367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Media Lario International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.870.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} mars 2010 a décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Monsieur Piero Martinotti de son mandat d'administrateur de la société;
- de nommer Monsieur Peter Bordui, né le 12 mai 1960 à Sturgeon Bay, Wisconsin, USA et résident à 2 Route du Stand, 1271 Givrins, Suisse comme nouvel administrateur en remplaçant Monsieur Piero Martinotti avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010036621/15.

(100035052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Erreuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.807.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010036080/12.

(100034396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Errevi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.808.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010036082/12.

(100034394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.